Nations Unies S/PV.5793



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5793e séance

Jeudi 6 décembre 2007, à 15 heures

New York

Président :	M. Spatafora	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Dai Demao
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Natalegawa
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McKenzie Smith
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Burundi

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/682)

07-62915 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/682)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi et de la Norvège des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le représentant du Burundi à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nkurabagaya (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de la Norvège à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Løvald (Norvège) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Youssef Mahmoud, Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmoud à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/682 qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Johan Løvald, Représentant permanent de la Norvège, Président de la configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Je donne la parole à S. E. M. Løvald, Représentant permanent de la Norvège.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant permanent de la Norvège.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de participer aux débats du Conseil sur le Burundi en ma qualité de Président de la réunion consacrée au Burundi au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2007/682) précise les priorités dans le domaine du maintien de paix, qui sont également mises en lumière dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix concernant le Burundi; il s'agit de la situation sécuritaire et de la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu, de l'évolution de la situation politique et de la gouvernance, de la justice transitionnelle, de la réforme du secteur sécuritaire et de l'état de droit, ainsi que du développement économique.

La Commission de consolidation de la paix adopte une approche globale de son travail; par conséquent, elle s'intéresse en particulier à la façon dont les différentes priorités sont liées entre elles dans l'effort global de consolidation de la paix.

Je voudrais me concentrer sur trois questions qui revêtent un intérêt particulier pour le Conseil de sécurité. Premièrement, les conclusions et les recommandations sur la consolidation de la paix au Burundi, qui ont été transmises au Président du Conseil de sécurité dans ma lettre datée du 20 septembre 2007 (PBC/2/BDI/2), portaient sur certains des principaux enjeux auxquels le pays était confronté à cette date, notamment la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL. La Commission de consolidation de la paix a recommandé au Conseil de continuer à surveiller de près la situation au Burundi, en particulier

en ce qui concerne la mise en œuvre effective de l'accord global de cessez-le-feu, et d'envisager, si nécessaire, la possibilité de prendre des mesures appropriées en vue de mettre effectivement en œuvre l'Accord global de cessez-le-feu d'ici la date convenue.

C'était en effet le moment opportun pour le Facilitateur du processus de paix au Burundi, M. Charles Nqakula, Ministre sud-africain de la sûreté et de la sécurité, de s'exprimer au Conseil la semaine dernière sur la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu (voir S/PV.5786). Nous avons trouvé encourageant que les membres du Conseil donnent leur plein appui aux efforts de l'Initiative régionale et du Facilitateur. Je rappelle que la Commission de consolidation de la paix, dans ses conclusions et recommandations du 20 septembre, a manifesté un appui similaire.

Compte tenu de l'urgence persistante de cette question encore aujourd'hui, je voudrais rappeler la recommandation de la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité l'invitant à surveiller de près la situation et à prendre les mesures adéquates.

Deuxièmement, compte tenu des difficultés actuelles auxquelles le Burundi est confronté, la stabilité politique est particulièrement importante. Le récent remaniement du Cabinet au Burundi et la fin du boycottage du Parlement sont des faits nouveaux importants et positifs. Ce sont des exemples de règlement des différends politiques au sein des institutions démocratiquement constituées. Le Gouvernement burundais et les dirigeants des partis politiques au Parlement méritent d'être félicités pour leurs efforts.

Troisièmement, avant de terminer, je voudrais informer le Conseil des dernières évolutions concernant la configuration pour le Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Depuis que le Conseil de sécurité a examiné la dernière fois le mandat du BINUB, en mai, la Commission de consolidation de la paix a achevé l'élaboration d'un Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et, hier, elle a adopté un mécanisme de contrôle et de suivi pour ce Cadre. Il s'agit là d'une étape cruciale pour l'engagement de la Commission de consolidation de la paix au Burundi. C'est le fondement du processus de mise en œuvre et d'examen que nous sommes sur le point d'engager. C'est aussi un accomplissement en soi en raison de la façon dont il a été élaboré – en collaboration avec le Gouvernement burundais et après les consultations menées avec les principales parties prenantes sur le terrain.

Comme je l'ai signalé dans ma déclaration au Conseil de sécurité, lors de la séance d'octobre sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (voir PV.5761), bien que, jusqu'à présent, nous nous soyons concentrés sur les priorités en matière de consolidation de la paix, nous portons maintenant notre attention sur la façon de donner effet à ces priorités. En d'autres termes, nous passons de l'identification à la mise en œuvre.

À cet égard, je prends note de l'appel lancé par le Secrétaire général à la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle mette davantage l'accent sur l'importance de maintenir l'attention internationale sur le Burundi et de favoriser la mobilisation des ressources vers les activités de consolidation de la paix et de reconstruction dans le pays. En effet, ce sera un rôle essentiel de la Commission et de ses membres dans l'examen du Cadre stratégique. L'appui constant du Conseil de sécurité et d'autres organes principaux des Nations Unies demeure primordial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Norvège, M. Johan Løvald, pour l'exposé qu'il vient de présenter en sa qualité de Président de la réunion consacrée au Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Je suis certain que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour le remercier. Ce qu'il nous a dit confirme que les initiatives actuelles de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que son interaction avec le Conseil de sécurité et, bien entendu, avec l'Assemblée générale, peuvent faire une différence.

Au nom des membres du Conseil, je voudrais exprimer notre satisfaction d'entendre M. Løvald dire que la Commission est prête à passer de la phase d'identification à la phase de mise en œuvre. Je pense que c'est un point essentiel.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 15 h 30.